

Évidemment, les dépenses en vertu du Ré-gime continueront de s'accroître après 1975 de façon graduelle à mesure que plus de gens prendront leur retraite et toucheront les nou-velles pensions. La même tendance se mani-festerà, croyons-nous, dans les autres pays à un certain degré. Il n'y a aucune raison pour que nous prenions les niveaux d'autres pays comme critère dans notre pays lorsqu'il s'agit de la pension de vieillesse. Toutefois, à cause de la concurrence commerciale, il serait sage, du point de vue économique, d'éviter des écarts entre la proportion des revenus que nous versons à la vieillesse et la proportion versée par les autres pays.

Il arrive que les gens craignent qu'un ré-gime de pension public contribuera à éléver les frais des affaires, à réduire les économies dans les affaires également et à nuire à la situation de concurrence de l'industrie cana-dienne. En fait, l'ensemble des cotisations exigées d'après le régime—versées par les employeurs et les employés—représenteront en 1966 un supplément de seulement 2 p. 100 des frais globaux de main-d'œuvre. Pendant les dix dernières années, les salaires et traitements moyens au Canada ont augmenté de 3 à 4 p. 100 par année. Ces frais supplémen-

taires ont été absorbés largement par une pro-ductivité croissante tandis que les prix au Canada sont demeurés les plus stables du monde et que la position de concurrence du pays s'est améliorée.

Dans la pratique, les effets des cotisations à la pension ne frapperont pas seulement les prix. Ils se répartiront de différentes façons. Dans certains cas, ils seront probablement contrebalancés par la réduction des cotisa-tions versées aux régimes de pensions dans les sociétés qui versent déjà des prestations assez élevées. Il y aura des diminutions dans les recettes fiscales, puisque les cotisations sont déductibles. Certaines cotisations seront prises à même le revenu personnel qui, au-trement, serait dépensé ou mis de côté sous forme d'économies. Certains profits commer-ciaux pourront être réduits. Une certaine par-tie du coût pourra, en définitive, être payée par le consommateur si les entreprises majo-raient les prix pour contrebalancer les cotisa-tions au régime de pension. Quelle que soit l'importance relative de ces différents effets, aucun d'entre eux ne sera onéreux. Ce Régi-me assurera à la population du Canada une sécurité économique qui se continuera sous une forme qui correspond parfaitement aux possibilités de notre économie.